

cOAlition S:

Accelerating the transition to full and immediate Open Access to scientific publications

Partie I: Les principes du Plan S

“À compter de 2021*, toutes les publications savantes présentant les résultats de la recherche financée par des subventions publiques ou privées accordées par des conseils de recherche et des organismes de financement nationaux, régionaux et internationaux, doivent être publiées dans des revues en libre accès (**Open Access Journals**), via des plateformes en libre accès (**Open Access Platforms**), ou déposées immédiatement dans des dépôts en libre accès, sans embargo”.

**Pour les organismes de financement acceptant après janvier 2020 de mettre en œuvre le Plan S dans leurs politiques, la date de début sera d'un an à compter de cet accord.*

En plus:

1. Les autrices, les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d’auteur de leurs publications. Toutes les publications doivent être publiées sous licence ouverte, de préférence sous la licence Attribution (CC BY) de Creative Commons, afin de répondre aux exigences définies par la **Déclaration de Berlin**;
2. Les organismes de financement établiront des critères et des exigences rigoureux pour les services que doivent fournir les revues en libre accès, les plateformes en libre accès et les dépôts en libre accès, qui seront de haute qualité;
3. Si de telles revues ou plateformes en libre accès de haute qualité n’existent pas encore, les organismes de financement prévoient des incitatifs, de manière coordonnée, à les mettre en place et soutiendront leurs efforts, lorsqu’approprié; un soutien sera également apporté aux infrastructures en libre accès lorsque cela sera nécessaire;
4. Lorsqu’applicable, les frais de publication en libre accès sont couverts par les organismes de financement ou les institutions de recherche, et non par les chercheuses et chercheurs individuellement; il est reconnu que toutes les chercheuses et tous les chercheurs devraient pouvoir publier leurs travaux en libre accès;
5. Les organismes de financement soutiennent la diversité des modèles d’affaires pour les revues et les plateformes en libre accès. Lorsque des frais de publication en libre accès sont appliqués, ils doivent être proportionnels aux services de publication fournis et la **structure de ces frais doit être transparente** afin de renseigner le marché et de faciliter une éventuelle standardisation et un plafonnement du paiement des frais;

cOAlition S

6. Les organismes de financement encouragent les gouvernements, les universités, les organismes de recherche, les bibliothèques, les académies et les sociétés savantes à harmoniser leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques, notamment pour assurer la transparence.
7. Les principes ci-dessus s'appliquent à tous les types de publications savantes, mais il est entendu que le délai de réalisation du libre accès pour les monographies et les chapitres de livres sera plus long et nécessitera une procédure distincte et convenue;
8. Les organismes de financement ne soutiennent pas le modèle de publication « hybride ». Toutefois, en tant que voie de transition vers un libre accès intégral, dans un délai clairement défini, et uniquement dans le cadre d'arrangements de transformation, les organismes de financement peuvent contribuer à soutenir financièrement de tels arrangements;
9. Les organismes de financement contrôleront la conformité et sanctionneront les titulaires de subvention et les bénéficiaires non conformes;
10. Les organismes de financement s'engagent à valoriser le mérite intrinsèque des extraits de la recherche lors de l'évaluation des travaux pour des décisions de financement et à ne pas tenir compte du mode de publication, de son facteur d'impact (ou d'autres mesures des revues) ou de l'éditeur.

Partie II: Orientations sur la mise en œuvre du Plan S

1. Objectif et portée

Le Plan S vise l'accès libre, complet et immédiat aux publications savantes **évaluées par des pairs** et issues de la recherche financée par des subventions publiques et privées. La cOAlition S, un consortium d'organismes de financement de la recherche qui se sont engagés à mettre en œuvre le Plan S, vise à accélérer la transition vers un système de publication scientifique caractérisé par un accès en ligne immédiat et gratuit aux publications savantes, ainsi que par une utilisation et une réutilisation étendues et sans restriction (accès libre intégral) de ces publications.

La cOAlition S s'est engagée à atteindre la cible précise définie dans le **Plan S**: les publications résultant de recherches financées par les **subventions des membres de cOAlition S** dans le cadre de concours publiés à partir du 1^{er} janvier 2021 (ou plus tôt, au choix des membres), doivent être publiées sur des sites en libre accès (revues ou plateformes) ou mises en libre accès immédiatement dans un dépôt en libre accès.

Le Plan S s'applique à toutes les publications évaluées par des pairs qui sont fondées sur des résultats de la recherche financée entièrement ou partiellement par les membres de la cOAlition S. Les présentes orientations précisent les principes du Plan S et fournissent des pistes pour leur mise en œuvre en ce qui concerne les articles scientifiques. D'ici la fin de l'année 2021, la cOAlition S publiera un énoncé sur les principes du Plan S qui s'appliquent aux **monographies et aux chapitres de livres**, ainsi que des orientations sur leur mise en œuvre.

Bien que les principes du Plan S fassent référence aux publications savantes **évaluées par des pairs**, la cOAlition S encourage aussi fortement à rendre les données de recherche et les **autres extrants de la recherche** aussi ouverts que possible et aussi fermés que nécessaire. Le partage précoce des résultats de recherche par des prépublications est également fortement encouragé.

La cOAlition S soutient les principes de la **Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)**, selon laquelle la recherche doit être évaluée sur ses propres mérites plutôt que sur la base du mode de publication de la recherche. Les membres de la cOAlition S **mettront en œuvre ces principes** dans leurs politiques d'ici janvier 2021.

2. Conformité au Plan S

Tous les articles scientifiques résultant de recherches financées par des membres de la cOAlition S doivent être librement accessibles dès leur publication, sans période d'embargo.

Il existe **trois voies** pour se conformer au Plan S:

	Sites de publication en libre accès (revues ou plateformes)	Sites avec abonnement (voie des dépôts)	Transition of subscription venues (transformative arrangements)
Voie	Les autrices et auteurs publient dans une revue en libre accès ou sur une plateforme en libre accès.	Les autrices et auteurs publient dans une revue à abonnement et mettent la version définitive publiée (version d'enregistrement) ou le manuscrit accepté de en libre accès dans un dépôt.	Les autrices et auteurs publient en libre accès dans une revue à abonnement dans le cadre d'un arrangement de transformation.
Financement	Les organismes de financement de la cOAlition S soutiendront financièrement les frais de publication.	Les organismes de financement de la cOAlition S ne soutiendront pas financièrement les frais de publication en libre accès «hybrides» dans des sites avec abonnement.	Les organismes de financement de la cOAlition S peuvent contribuer financièrement à la publication en libre accès dans le cadre d'arrangements de transformation.

*Quelle que soit la voie choisie pour la conformité, la publication doit être disponible en libre accès immédiatement sous une **licence Attribution (CC BY) de Creative Commons**, sauf si une exception a été acceptée par l'organisme de financement.*

Aux fins du Plan S, les plateformes en libre accès sont des plateformes de publication pour la publication initiale des résultats de recherche (telles que Wellcome Open Research ou Gates Open Research). Les

plateformes qui servent simplement à regrouper ou à publier de nouveau des contenus déjà publiés ailleurs ne sont pas considérées comme telles.

La cOAlition S encourage fortement la remise de toutes les publications dans un dépôt, quelle que soit la voie choisie pour la conformité. Plusieurs membres de la cOAlition S exigent la remise de tous les articles de recherche dans un dépôt.

La cOAlition S demande instamment aux chercheuses et chercheurs individuellement, aux instituts de recherches, aux autres organismes de financement et aux gouvernements de ne pas soutenir financièrement la publication « hybride » en libre accès lorsque ces frais ne font pas partie d'arrangements de transformation. La cOAlition S souligne que les membres individuels de la cOAlition S ne sont pas tenus de conclure des arrangements de transformation ni de financer les coûts de publication couverts par de tels arrangements.

La cOAlition S collaborera avec le [Directory of Open Access Journals \(DOAJ\)](#), le [Directory of Open Access Repositories \(OpenDOAR\)](#), [SHERPA/RoMEO](#), [Efficiency and Standards for Article Charges \(ESAC\)](#), et d'autres partenaires potentiels afin d'établir des mécanismes permettant d'identifier et signaler les revues et plateformes de publication, les dépôts et les arrangements de transformation qui satisfont respectivement aux exigences de la cOAlition S, telles qu'elles sont décrites à la Partie III des présentes orientations. La cOAlition S soutiendra le [développement d'un outil](#) que les chercheuses et chercheurs pourront utiliser pour déterminer si les sites satisfont aux conditions requises.

Droits et licences: [L'autrice, l'auteur ou leur institution doivent conserver leurs droits d'auteur](#). Les licences de publication accordées à un éditeur doivent permettre à l'autrice, l'auteur ou à l'institution de rendre disponible la version d'enregistrement, le manuscrit accepté ou les deux versions sous une licence ouverte (telle que définie ci-dessous) par un dépôt en libre accès, immédiatement après la publication.

Dans la mesure du possible, les membres de la cOAlition S s'assureront, au moyen de contrats ou d'arrangements de financement, que les autrices, les auteurs ou les institutions [conservent les droits d'auteur ainsi que les droits nécessaires](#) pour rendre une version (soit la version d'enregistrement, le manuscrit accepté ou les deux) immédiatement disponible [sous une licence ouverte](#) (telle que définie ci-dessous). À cette fin, la cOAlition S [élaborera ou adoptera un modèle de «licence de publication»](#) pour ses titulaires de subvention.

Le public doit bénéficier d'une [licence permettant de partager](#) (c'est-à-dire permettant de copier et de redistribuer le contenu sur tout support ou dans tout format) qui est mondiale, sans redevances, non exclusive et irrévocable et permettant d'adapter (c'est-à-dire de faire une nouvelle version, de transformer et de construire à partir du contenu) l'article pour n'importe quel usage, y compris commercial, à condition que l'autrice ou l'auteur soit dûment reconnu. La cOAlition S recommande l'utilisation des licences Creative Commons (CC) et exige l'utilisation de la licence Attribution de Creative Commons (CC BY) 4.0 par défaut. Les exceptions suivantes s'appliquent:

- La cOAlition S acceptera, comme solutions de rechange, l'utilisation de la licence CC BY-SA 4.0 et l'utilisation de la licence CC0 (domaine public).
- Les membres de la cOAlition S peuvent approuver l'utilisation de la licence CC BY-ND pour des articles individuels, à condition que cela soit explicitement demandé et justifié par les titulaires de subvention.

- Le contenu de tiers inclus dans une publication (par exemple des images ou des éléments graphiques) n'est pas touché par ces exigences.

Recherche collaborative: La cOAlition S reconnaît que les organismes de financement peuvent être confrontés à des articles savants publiés en collaboration avec des autrices et auteurs financés par des membres ne faisant pas partie de la cOAlition S, ou des autrices ou auteurs qui ont des affiliations mixtes. La cOAlition S est déterminée à s'engager activement auprès des principaux organismes de financement de la recherche du monde entier afin de favoriser l'harmonisation des lignes directrices du Plan S parmi les autrices et auteurs qui collaborent.

3. Arrangements de transformation

La cOAlition S soutient un certain nombre de stratégies visant à encourager les éditeurs de publications accessibles par abonnement à passer au libre accès. Nous appelons ces approches «**arrangements de transformation**», pour lesquels trois stratégies sont décrites ci-dessous.

Étant donné que l'un des principes fondamentaux de ces arrangements de transformation est qu'ils sont temporaires et transitoires, lorsque les membres de la cOAlition S fournissent un financement pour couvrir les frais de publication des revues couvertes par de tels arrangements, ce financement cessera le 31 décembre 2024.

- **Ententes de transformation:** Le Plan S soutient l'initiative mondiale **Open Access 2020 (OA2020)** qui vise à accélérer la transition vers le libre accès en adoptant des stratégies pour retirer systématiquement le soutien financier des sites d'édition payants et réinvestir ces fonds pour soutenir l'édition en libre accès. La cOAlition S encourage les éditeurs à conclure des arrangements de transformation de façon globale dans tous les pays et à partager les données issues de ces arrangements. La cOAlition S encourage vivement les instituts et les consortiums à développer de nouvelles **ententes de transformation** et soutiendra financièrement les ententes après le 1^{er} janvier 2021 que si elles respectent les lignes directrices de l'ESAC.
- **Modèles d'ententes de transformation:** De nombreuses revues et de nombreux éditeurs, en particulier les petites presses de sociétés savantes, ne sont pas actuellement engagés dans des ententes de transformation. La cOAlition S travaillera avec toutes les parties prenantes pour développer de nouveaux modèles d'ententes qui garantissent une publication en libre accès et évitent le double paiement. En particulier, la cOAlition S contribuera, en partenariat avec des parties prenantes, à faciliter la mise en place de nouveaux mécanismes de transformation pour les presses des sociétés savantes et les éditeurs de petite et moyenne taille, y compris potentiellement au moyen de « modèles d'ententes de transformation ».
- **Revues en transformation:** La cOAlition S envisagera également de développer un cadre potentiel pour les « revues en transformation » où la part du contenu en libre accès est progressivement augmentée, où les coûts d'abonnement sont compensés par les revenus provenant des paiements pour les services d'édition (afin d'éviter les doubles paiements), et où la revue s'engage clairement à passer en libre accès intégral dans un délai convenu.

4. Soutenir les revues et les plateformes en libre accès de qualité

La cOAlition S reconnaît l'existence d'une gamme de revues et de plateformes de haute qualité en libre accès et l'importance d'une diversité de modèles économiques, y compris des sites de publication en libre accès qui ne facturent pas de frais de traitement d'articles.

La cOAlition S procède à une analyse des lacunes des revues et des plateformes en libre accès afin de relever les domaines et les disciplines où il est nécessaire d'augmenter la part des revues et des plateformes en libre accès. Les membres de la cOAlition S établiront collectivement des mesures incitatives pour la création de revues et de plateformes en libre accès ou le passage de revues existantes vers le libre accès, en particulier là où il existe des lacunes et des besoins.

5. Transparence des coûts et des prix

Il existe différents modèles de financement et de paiement des publications en libre accès. La cOAlition S reconnaît qu'il existe une gamme de modèles économiques qui peuvent être utilisés pour parvenir à un accès libre complet et immédiat. La cOAlition S demande une **transparence totale** et un suivi des coûts et des frais de publication.

Lorsque les exigences du Plan S s'appliquent, au plus tard le 1^{er} janvier 2020, la cOAlition S, en partenariat avec des représentants des éditeurs et d'autres parties prenantes, définira les différents services (par exemple le triage, l'examen par des pairs, le travail éditorial, la révision de l'épreuve) que les éditeurs seront invités à tarifier. Cette exigence de **transparence des prix** s'appliquera à tous les articles financés par les arrangements de transformation ainsi qu'à ceux provenant des revues et plateformes en libre accès. Au minimum, la ventilation des prix devrait se faire à l'échelle de l'éditeur, mais, si cela est possible, les éditeurs sont encouragés à fournir cette transparence des prix à l'échelle de la revue.

En parallèle, la cOAlition S mettra en place un suivi permanent pour maintenir la transparence et une bonne compréhension des coûts et des prix. La cOAlition S contribuera ainsi à établir des prix justes et raisonnables pour les services d'édition, y compris des politiques de renonciation équitables, qui reflètent les coûts d'édition. Les organismes de financement de la cOAlition S peuvent individuellement décider de standardiser et de plafonner le remboursement des services qu'ils couvriront par leurs subventions. La cOAlition S pourra décider ultérieurement d'appliquer des plafonds de manière coordonnée si des niveaux de prix déraisonnables sont observés.

6. Révision

Avant la fin de l'année 2024, la cOAlition S conclura un processus de révision formel qui examinera les exigences, les effets et l'impact du Plan S. En particulier, la révision examinera l'effet des arrangements de transformation ainsi que l'option de fournir un accès libre et immédiat au contenu d'abonnement via des dépôts ouverts sur l'achèvement d'une transition vers un accès libre complet et immédiat.

cOAlition S

Hosted by the European Science Foundation
1, Quai Lezay-Marnésia
67080 Strasbourg
France

Tel: +33 (0)3 88 76 71 00
Fax: +33 (0)3 88 37 05 32
info@coalition-s.org
www.coalition-s.org

7. Conformité et sanctions

Les membres individuels de la cOAlition S harmoniseront leurs ententes de subvention ou leurs contrats avec le Plan S, contrôleront la conformité et sanctionneront la non-conformité. Chaque organisme de financement déterminera la meilleure façon de contrôler la conformité et les sanctions à appliquer. La rétention des fonds de la subvention, la non-considération des publications non conformes dans le cadre du bilan de la chercheuses ou du chercheur lors des demandes de subvention et l'exclusion des titulaires de subvention non conformes des futurs appels à financement sont des exemples de sanctions possibles.

8. Échéancier

L'échéancier de mise en œuvre du Plan S variera en fonction des organisations membres. Comme exigence minimale, les membres de la cOAlition S doivent appliquer les principes du Plan S au plus tard dans les concours annoncés, ou aux dates limites de dépôt des demandes, après le 1^{er} janvier 2021. La cOAlition S encourage ses membres qui sont en mesure de le faire à mettre en œuvre le Plan S pour toutes les subventions accordées à partir de janvier 2021.

Partie III : Orientations et exigences techniques

Pour les recherches financées par la cOAlition S qui sont couvertes par les exigences du Plan S, tous les articles scientifiques évalués par les pairs doivent être publiés sur des canaux qui répondent aux exigences ci-dessous. Lorsqu'un tel article est publié sur un canal accessible par abonnement, suivi d'un dépôt immédiat dans un dépôt en libre accès, les exigences relatives aux dépôts doivent également être remplies.

Les critères fortement recommandés feront l'objet d'une évaluation en 2024 et pourront devenir obligatoires après cette évaluation.

1. Exigences applicables aux canaux de publication

1.1 Exigences communes à tous les canaux de publication

Conditions de base obligatoires pour tous les canaux de publication:

- La cOAlition S met l'accent sur la nécessité de disposer de revues de haute qualité. Elle exige donc que les revues et les plateformes disposent d'un système d'évaluation rigoureux, conforme aux normes de la discipline concernée et guidé par les pratiques et politiques fondamentales définies par le comité COPE (**Committee on Publication Ethics**). Les détails doivent être ouvertement accessibles sur les sites Web des revues et des plateformes. En particulier, les frais de publication ou le statut d'exemption ne doivent en aucun cas influencer le processus de décision éditoriale sur l'acceptation d'un article.
- La revue ou la plateforme doit fournir, sur son site Web, une description détaillée de ses politiques éditoriales et de ses processus décisionnels. En outre, des **statistiques de base** doivent être publiées au

moins une fois par an, couvrant en particulier le nombre de soumissions, le nombre d'évaluations demandées, le nombre d'évaluations reçues, le taux d'approbation et le délai moyen entre la soumission et la publication.

- La revue ou la plateforme doit accepter que les autrices, les auteurs ou leurs établissements conservent leurs droits d'auteur, sans frais supplémentaires. Les licences de publication doivent préserver le droit et la responsabilité de l'autrice/l'auteur/l'établissement de rendre la VoR ou l'AAM de l'article en accès libre immédiatement après la publication, sous une licence ouverte telle que définie à la [section 2 de la Partie II](#).
- La revue ou la plateforme doit soit permettre aux autrices et auteurs de publier en libre accès immédiat et permanent (sans aucune forme d'obstacles techniques ou autres) sous une licence ouverte telle que définie à la [section 2 de la Partie II](#), soit déposer l'AAM ou la VoR dans un dépôt en libre accès sans frais supplémentaires et sous une licence ouverte telle que définie à la [section 2 de la Partie II](#). Dans les deux cas, aucune période d'embargo ne peut être appliquée (y compris pour les versions antérieures, c'est-à-dire les VoR en ligne avant leur inclusion dans un numéro de revue).

Conditions techniques obligatoires pour tous les canaux de publication:

- Utilisation d'identifiants pérennes (PID) pour les publications savantes (avec versionnage, par exemple, en cas de révision), tels que DOI (préféré), URN ou Handle.
- Dépôt du contenu à l'aide d'un programme de préservation ou d'archivage numérique à long terme (tels que CLOCKSS, Portico ou l'équivalent).
- Métadonnées de haute qualité au niveau de l'article dans un format standard interopérable et non exclusif, sous une licence CC0 (domaine public). Les métadonnées doivent inclure des informations complètes et fiables sur le financement fourni par les organismes de financement de la cOAlition S (comprenant au minimum le nom de l'organisme de financement et le numéro/l'identifiant de la subvention).
- Informations lisibles par machine sur le statut du libre accès et la licence intégrées à l'article, dans un format standard non exclusif.

Critères supplémentaires fortement recommandés pour tous les canaux de publication:

- Intégration des PID des autrices et auteurs (p. ex. ORCID), des organismes de financement, des programmes de financement et des subventions, des établissements et d'autres entités pertinentes.
- Enregistrement de la politique d'auto-archivage du canal de publication sur SHERPA/RoMEO.
- Possibilité de télécharger le texte intégral de toutes les publications (y compris du texte et des données supplémentaires) dans un format standard communautaire lisible par machine, tel que JATS XML.
- Dépôt direct des publications (dans un format standard communautaire lisible par machine tel que JATS XML, et incluant des métadonnées complètes comme celles décrites ci-dessus) par l'éditeur dans des dépôts en libre accès désignés par les autrices et auteurs ou centralisés qui remplissent les critères du Plan S.
- Conformité des métadonnées à [OpenAIRE](#).
- Lien avec les données, les codes et les autres résultats de recherche à la base de la publication et qui sont disponibles dans des dépôts externes.
- Données sur les citations librement accessibles selon les normes de l'[Initiative for Open Citations \(I4OC\)](#).

1.2 Conditions spécifiques applicables aux revues et aux plateformes de publication en libre accès:

La revue/plateforme doit être enregistrée, ou en cours d'enregistrement, dans le Directory of Open Access Journals (DOAJ).

En outre, les critères suivants sont requis:

- Les revues en libre accès ne doivent pas avoir de revue-miroir ou revue-sœur accessible par abonnement avec une part importante de son comité éditorial en commun, afin d'éviter que des modèles commerciaux ne servent à payer à la fois l'accès et la publication. De telles revues seront de facto considérées comme des revues "hybrides".
- Transparence des coûts et de la tarification : les informations sur les coûts de publication et sur tout autre facteur ayant un impact sur les frais de publication doivent être accessibles librement sur le site Web de la revue/plateforme de publication (voir également la [section 5 de la Partie II](#)).
- La revue/plateforme doit offrir des exemptions de frais de traitement d'articles pour les autrices et auteurs issus d'**économies à faible revenu** et des réductions pour les autrices et auteurs issus d'**économies à revenu moyen inférieur**, ainsi que des exemptions et des réductions pour les autres autrices et auteurs ayant des besoins pouvant être démontrés. Les politiques d'exemption doivent être décrites clairement sur le site web/plateforme du journal et des statistiques sur les exemptions demandées et accordées doivent être fournies.

2. Exigences relatives aux dépôts en libre accès

Le dépôt doit être enregistré, ou en cours d'enregistrement, dans le Directory of Open Access Repositories (OpenDOAR).

En outre, les critères suivants s'appliquent aux dépôts.

Critères obligatoires pour les dépôts:

- Utilisation des PID pour les versions déposées des publications (avec versionnage, par exemple, en cas de révision), tels que DOI (préférable), URN ou Handle.
- Métadonnées de haute qualité au niveau de l'article dans un format standard interopérable non exclusif, sous une licence CC0 (domaine public). Elles doivent comprendre des informations sur le DOI (ou d'autres PID) de la publication d'origine et de la version déposée, sur la version déposée (AAM/VoR), ainsi que sur le statut de libre accès et la licence de la version déposée. Les métadonnées doivent inclure des informations complètes et fiables sur le financement fourni par les organismes de financement de la cOAlition S (comprenant au minimum le nom de l'organisme de financement et le numéro/identifiant de la subvention).
- Informations lisibles par machine sur le statut de libre accès et la licence intégrées dans l'article, dans un format standard non exclusif.
- Disponibilité en continu (temps de disponibilité d'au moins 99,7 %, sans tenir compte des temps d'arrêt prévus pour la maintenance ou les mises à niveau).
- Service d'assistance : au minimum, une adresse de courriel (boîte aux lettres fonctionnelle) doit être fournie; un délai de réponse ne dépassant pas un jour ouvrable doit être garanti.

Critères supplémentaires fortement recommandés pour les dépôts:

- Système de présentation des manuscrits prenant en charge à la fois les téléchargements individuels des autrices et auteurs et les téléchargements en masse de manuscrits (AAM ou VoR) par les éditeurs.
- Texte intégral stocké dans un format standard communautaire lisible par machine, tel que JATS XML.
- Intégration des PID des autrices et auteurs (p. ex. ORCID), des organismes de financement, des programmes de financement et des subventions, des établissements et d'autres entités pertinentes.
- Données sur les citations librement accessibles selon les normes de l'Initiative for Open Citations (I4OC).
- Une API ouverte pour permettre à d'autres (y compris des machines) d'accéder au contenu. Une API conforme doit être libre d'accès, sans aucun obstacle. Un mécanisme d'authentification léger, tel qu'un jeton pour les « utilisateurs intensifs » – par exemple, les collaborateurs à fort trafic – est acceptable à condition qu'il existe également une voie totalement ouverte et anonyme.
- Conformité des métadonnées à OpenAIRE.
- Processus d'assurance qualité pour relier les dépôts en texte intégral aux métadonnées bibliographiques faisant autorité à partir de systèmes tiers, par exemple PubMed, Crossref ou SCOPUS, lorsque cela est possible.

Informations complémentaires

- [Justification des révisions apportées aux principes du Plan S et aux directives de mise en œuvre \(en anglais\)](#)
- [Commentaires du public reçus sur le projet de directives de mise en œuvre du Plan S – ensemble de données hébergé sur Zenodo \(en anglais\)](#)
- [Conseils pratiques concernant les exigences relatives aux dépôts en libre accès \(en anglais\)](#)